

RAPPORT SUR LE REGISTRE DES DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LE PATUDO

Préparé par la Secrétariat de la CTOI

Ce document résume les informations reçues au titre du Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo (résolution 01/06) pour les périodes du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Un historique résumé des informations reçues depuis l'entrée en vigueur de cette résolution (les tableaux 2 et 4) est également fourni, en réponse à une demande du Comité d'application lors de la 9^{ème} Session.

Tableau 1. État des déclarations des données requises par le Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo (résolution 01/06) pour le second semestre 2004 (1^{er} juillet au 31 décembre 2004) et le premier semestre 2005 (1^{er} janvier au 30 juin 2005).

Données requises par la résolution 01/06	État des déclarations
3. Chaque partie contractante doit remettre au Secrétariat un modèle du document statistique et du certificat de réexportation requis pour les importations de thon obèse, ainsi toute information concernant la validation présentée selon le modèle spécifiée à l'annexe 4, et lui fera part, en temps opportun, de toute modification apportée à l'information transmise.	Durant l'intersession, le Secrétariat a reçu les premiers formulaires et données de validation de la part du Kenya. Plusieurs mises à jour ont également été reçues. Le Secrétariat s'efforce de publier les révisions et les nouvelles données sur le site Web de la CTOI dans les 24 h.
5. Les parties contractantes qui importent du thon obèse doivent transmettre chaque année au Secrétariat les données collectées dans le cadre du programme, avant le 1er avril pour la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'année précédente, et avant le 1er octobre pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année en cours. Ces informations sont ensuite transmises par le Secrétariat à l'ensemble des parties contractantes.	La Rép. De Corée, le Japon et la Thaïlande ont fourni des informations pour S2 2004 et S1 2005 et le Sri Lanka uniquement pour S1 2005 (tableau 2). Le Secrétariat a envoyé ces informations aux CPC peu de temps après la compilation des rapports. Les tableaux 2 et 4 résument l'historique des déclarations des documents statistiques sur le patudo par les CPC.
9. Le Secrétariat demande des informations sur la validation, à l'ensemble des parties non contractantes, des entités, des entités de pêche qui pêchent et exportent du thon obèse à des parties contractantes, en les priant de l'informer, en temps opportun, de toute modification ayant éventuellement été apportée aux informations transmises.	Aucune information sur la validation n'a été reçue durant l'intersession de la part de non membres.
10. Le Secrétariat est chargé de l'archivage et de la mise à jour des informations mentionnées aux paragraphes 3 et 9, de leur transmission à l'ensemble des parties contractantes, et de la diffusion rapide de toute modification qui leur aurait été apportée	Le Secrétariat maintient une base de données dédiée aux données de la résolution 01/06. Les mises à jours sont publiées dès que de nouvelles données sont reçues. Les informations disponibles à ce jour sont résumées dans le tableau 4. Toute la correspondance relative au Programme de document statistique sur le patudo est également saisie dans la BDD. Le tableau 3 souligne quelques points pertinents.
11. La Commission prie les parties non contractantes qui importent du thon obèse de collaborer à la mise en oeuvre du programme et de lui fournir les données recueillies suite à cette mise en oeuvre.	Le Secrétariat n'a reçu aucune information en provenance de parties non contractantes.
13. Dans la phase initiale du programme, les documents statistiques et les certificats de réexportation sont requis pour les produits surgelés dérivés du thon obèse.	Toutes les informations reçues se rapportent au patudo congelé.

Tableau 2. Vue d'ensemble des informations reçues au titre du Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo (résolution 01/06) depuis sa mise en application, pour le second semestre 2004 (1^{er} juillet au 31 décembre 2004, S2) et le premier semestre 2005 (1^{er} janvier au 30 juin 2005, S1). VAL signifie la soumission de documents de validation (signatures et sceaux). Les cellules grisées correspondent aux données soumises au Secrétariat. Données au 31 mars 2006.

MEMBRES DE LA CTOI	DONNÉES DU PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE SUR LE PATUDO								
	VAL	2005		2004		2003		2002	
		S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1
AUSTRALIE									
CHINE									
COMORES									
ÉRYTHRÉE									
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE									
FRANCE, TERR. OM									
GUINÉE									
INDE									
IRAN, RÉP. ISLAMIQUE									
JAPON									
KENYA									
CORÉE, RÉP. DE									
MADAGASCAR									
MALAISIE									
MAURICE									
OMAN									
PAKISTAN									
PHILIPPINES									
SEYCHELLES									
SRI LANKA									
SOUDAN									
THAÏLANDE									
ROYAUME UNI, TERR. OM									
VANUATU									
Parties coopérantes									
INDONÉSIE									
AFRIQUE DU SUD									

Tableau 3. Problèmes relatifs au Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo.

Problème	Commentaires
<p>Soulevé lors de la 9^{ème} Session.</p> <p>Certaines informations sur les «points d'exportation» dans le registre de la CTOI pourraient être incorrectes.</p>	<p>Lors de la 9^{ème} Session, le Comité d'application (CdA) a noté que les informations soumises par le Japon pour 2002-2004 indiquaient de grandes quantités de patudo expédiées vers le Japon depuis Victoria (Seychelles) et Mombassa (Kenya), en contradiction avec les registres tenus par ces pays. Le CdA a demandé au Secrétariat d'étudier ce problème et d'en rapporter les résultats lors de la 10^{ème} Session.</p> <p>Le Japon a indiqué que les données de «point d'exportation» dans les données qu'il a soumises ne correspondent pas forcément au point d'origine de la cargaison. De plus, lorsqu'un transbordement a lieu en mer, le point d'exportation donné correspond au port le plus proche au moment du transbordement. Cela explique les incohérences signalées ci-dessus.</p>
<p>Interprétations différentes de la notion de «période d'autorisation».</p>	<p>Conformément au Programme de document statistique, les importateurs ou les officiels ont accès au site Web de la CTOI pour vérifier si un navire est présent dans le Registre CTOI des navires autorisés. Ce faisant, nombreux sont ceux qui regardent également les données de «période d'autorisation» et, s'il n'y a aucune information dans cette rubrique, ou si la période est terminée, cela peut entraîner des délais dans l'acceptation de la cargaison, dans l'attente d'une clarification.</p> <p>Dans de tels cas, la démarche du Secrétariat est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si aucune date d'autorisation n'est indiquée : le Secrétariat suppose que le navire est autorisé tant que l'État de pavillon n'indique pas le contraire. ▪ Si les dates d'autorisation indiquent que l'autorisation a expiré, le Secrétariat contacte l'État de pavillon pour vérifier si l'autorisation a été renouvelée ou pas. <p>Le Secrétariat ne modifie aucune information du Programme de document statistique sur le site Web de la CTOI sans y avoir été expressément invité par l'État de pavillon concerné.</p>

Tableau 4: Quantité et origine du patudo déclarées par les pays importateur en conformité avec la resolution 01/06 de la CTOI (programme de document statistique de la CTOI sur le patudo)

Année 2005		PAYS IMPORTATEUR *			
ZONE	PAVILLON DE CAPTURE	POIDS TOTAL (kg)	JAPON	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	THAÏLANDE
océan Indien	Chine	4,797,730	4,599,329	198,401	
	Taiwan Province de Chine	39,926,072	39,286,819	524,253	115,000
	Indonésie	1,654,860	1,568,051	86,809	
	Japon	36,210		36,210	
	Corée, République de	3,026,257	3,026,257		
	Maldives	23,886	23,886		
	Papouasie Nouvelle Guinée	18,000		18,000	
	Philippines	1,423,140	1,364,767	58,373	
	Seychelles	4,902,766	4,902,766		
	Sri Lanka	15,062	15,062		
Total Année		55,823,983	54,786,937	922,046	115,000

* Seuls les pays ayant déclaré des importations de patudo sont indiqués dans la table ci-dessus

N.B.: Ce rapport ne contient pas d'information relative au certificat de réexportation

Année **2004**

ZONE	PAVILLON DE CAPTURE	POIDS TOTAL (kg)	PAYS IMPORTATEUR *		
			JAPON	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	THAÏLANDE
océan Indien	Chine	2,531,671	2,531,671		
	Taiwan Province de Chine	47,974,984	47,945,484		29,500
	Indonésie	2,104,189	1,920,095	184,094	
	Japon	1,150		1,150	
	Corée, République de	1,438,307	1,438,307		
	Maldives	27,190	27,190		
	Papouasie Nouvelle Guinée	191,040	121,000	70,040	
	Philippines	1,374,040	1,374,040		
	Seychelles	4,287,837	4,287,837		
Total Année		59,930,408	59,645,624	255,284	29,500

* Seuls les pays ayant déclaré des importations de patudo sont indiqués dans la table ci-dessus

N.B.: Ce rapport ne contient pas d'information relative au certificat de réexportation

Année **2003**

PAYS IMPORTATEUR *

ZONE	PAVILLON DE CAPTURE	POIDS TOTAL (kg)	PAYS IMPORTATEUR *		
			JAPON	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	THAÏLANDE
océan Indien	Chine	3,657,774	3,555,436	30,000	72,338
	Taiwan Provence de Chine	55,345,407	55,082,399	258,508	4,500
	Indonésie	2,155,518	2,155,518		
	Corée, République de	419,846	419,846		
	Namibie	19,342	19,342		
	Papouasie Nouvelle Guinée	385,000	385,000		
	Philippines	1,455,576	1,455,576		
	Seychelles	1,968,637	1,964,637	4,000	
	Afrique du Sud	7,204	7,204		
Total Année		65,414,304	65,044,958	292,508	76,838

* Seuls les pays ayant déclaré des importations de patudo sont indiqués dans la table ci-dessus

Année **2002**

PAYS IMPORTATEUR *

ZONE	PAVILLON DE CAPTURE	POIDS TOTAL (kg)	PAYS IMPORTATEUR *
			JAPON
océan Indien	Chine	334,625	334,625
	Taiwan Provence de Chine	12,985,570	12,985,570
	Indonésie	996,646	996,646
	Corée, République de	115,160	115,160
	Namibie	14,119	14,119
	Philippines	533,176	533,176
	Seychelles	480,281	480,281
	Afrique du Sud	13,598	13,598
Total Année		15,473,175	15,473,175

* Seuls les pays ayant déclaré des importations de patudo sont indiqués dans la table ci-dessus

N.B.: Ce rapport ne contient pas d'information relative au certificat de réexportation